



Offre Ref : 478252

La Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) recrute pour le compte de la commune de Saint-Augustin-des-bois un agent polyvalent enfance pour l'accueil périscolaire matin (7h30-9h00) et après-midi(16h45-19h00), le service de restauration le midi (12h00-13h30) et l'entretien des bâtiments communaux (vacances scolaires)

Agent polyvalent enfance et agent entretien

Date de publication : 11/02/2019

Date limite de candidature : 28/02/2019

Date prévue du recrutement : DES QUE POSSIBLE

Durée de la mission : jusqu'au 14 juillet 2019 (4 mois environ)

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT D'ANIMATION
ADJOINT TECHNIQUE

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : BEP ou CAP

- Descriptif des missions du poste :
- Animation périscolaire :
 - Accueillir les familles
 - Accompagner, surveiller et assurer la sécurité des enfants en garantissant leur sécurité morale, physique et affective
 - Participer à l'éveil des enfants en menant des projets d'animation
 - Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation
 - Restauration scolaire : Participation au service de restauration - surveillance et animation pendant la pause méridienne
 - Entretien des locaux municipaux

Date des entretiens : lundi 04 mars 2019

- Profil recherché :
- Diplômes : BAFA, CAP Petite Enfance ou diplôme professionnel dans le champ de l'animation souhaité
 - PSC1 souhaité
 - Expérience auprès des enfants, de préférence acquise dans le cadre d'un ACM

Connaissances et compétences requises :

- Identification des besoins des enfants
- Animation des activités et accompagnement des enfants :
 - Encadrement des activités de loisirs et adaptation aux différents publics
 - Planification des temps d'animation en respectant les rythmes de l'enfant
 - Respect des capacités, de l'expression et de la créativité des enfants
 - Adaptation à la diversité sociale et culturelle des enfants
 - Repérer les enfants en difficulté et signaler la situation au responsable hiérarchique
- Connaissance de la réglementation en matière de conditions d'encadrement, de déplacements, de suivi sanitaire et médical (gestes de 1er secours)
- Application des règles d'hygiène et de sécurité,
- Respect des conditions d'utilisation de produits et de leur stockage,
- Savoir prioriser les actions selon les besoins,
- Disponibilité et autonomie
- S'intégrer dans une organisation collective, travail en équipe
- Sens de l'écoute et de l'observation auprès des enfants et des parents,
- Être accueillant et diplomate,
- Être patient,
- Être vigilant, attentif et réactif,
- Être méthodique et rigoureux,

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : Commune de St Augustin des Bois

Service d'affectation : Pôle Enfance

Temps de travail : Tps Non Complet : 21 heure(s) 0 minute(s)

Astreintes :

Spécificités du poste :

Remplacement :

POSITIONNEMENT DU POSTE

Fonctions d'encadrement : 0 agent

Catégorie des agents encadrés :

Famille(s) des agents encadrés :

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

COM COM DES VALLEES DU HAUT ANJOU
2 rue du Courgeon
bp 100 32
49220 LE LION D ANGERS

Informations complémentaires : Les candidatures sont à adresser à : Monsieur le Président -
Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou 2, rue du Courgeon - BP 10032 -
49220 LE LION D'ANGERS de préférence par mail à l'adresse
ressourceshumaines@valleesduhautanjou.fr Informations complémentaires : Nom et
coordonnées du responsable direct : Nathalie FAVÉ Tél : 02.41.77.04.49 - mairie@saint-
augustin-des-bois.fr Date des entretiens : lundi 04 mars 2019

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.